



Le Suriname ratifie la convention de Minamata contre l'utilisation du mercure.

Le vendredi 9 mars 2018, le Parlement du Suriname a officiellement ratifié la Convention de Minamata visant l'abandon progressif de l'utilisation du mercure. Ce territoire se joint aux 89 pays qui ont déjà ratifié ce texte auprès du Programme des Nations Unies pour l'Environnement depuis 2013.

A l'instar de ses voisins (Guyana, France et Brésil), le Suriname s'engage donc à mettre en place un Plan d'Action National visant à réduire ses émissions de mercure. Cette ratification annonce explicitement un meilleur encadrement des activités d'orpaillage, qui devront être sous gestion effective d'ici 2025.

La pollution au mercure sur le Plateau des Guyanes a de graves conséquences sanitaires pour les populations de l'intérieur du fait de la bioaccumulation de ce poison le long des chaînes alimentaires.

Selon une étude du WWF Guianas¹ parue en 2015, le Suriname n'est pas un pays importateur de mercure. Cependant, l'utilisation de ce produit y est fortement répandue : en juin 2017, un chercheur de l'université Anton de Kom (Paramaribo, Suriname) avait estimé qu'entre **40 et 100 tonnes de mercure sont annuellement utilisées au Suriname** du fait des activités d'orpaillage.

La ratification de la convention de Minamata par le Suriname offre ainsi de réelles perspectives de contrôle de ce produit toxique, ce qui devra, à terme, concourir à une diminution de la contamination mercurielle dans les Guyanes.

¹ http://d2ouvy59p0dg6k.cloudfront.net/downloads/mercury_contamination_in_the_guianas__2015.pdf